

LES CHEMINS DE Rives Dervoises



La commune de Rives Dervoises vous accueille sur l'un de ses huit chemins de promenades, dont vous trouvez la carte générale sur le panneau ci-contre. En échange de votre plaisir à vous promener nous attendons de vous le respect des règles de bonne conduite énoncées ci-dessous. Sept chemins portent le nom d'un animal. Celui-ci vous indique également la direction à suivre. Les dessins des animaux sont de Jean Chevallier, illustrateur naturaliste.

Bonne promenade !

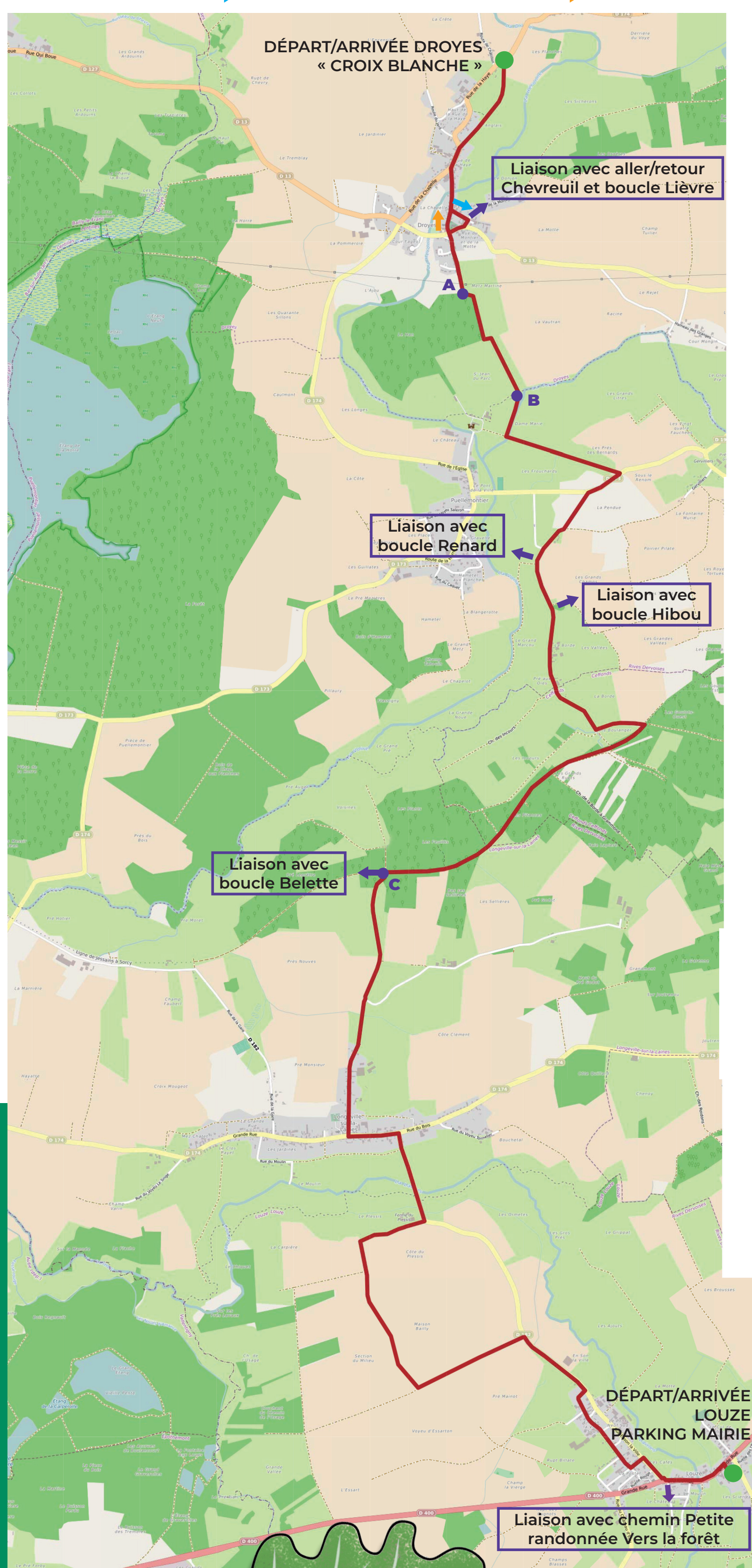
TRAVERSÉE HÉRISSON



© JEAN CHEVALLIER



PLAN TRAVERSÉE « HÉRISSON » Sens vers Louze ou vers La Croix Blanche



DÉPART/ARRIVÉE

« La Croix Blanche » Droyes ou Parking Mairie de Louze
➤ environ 14,5 km

Le Hérisson vous fait traverser Rives Dervoises du lieu-dit « La Croix Blanche » à Droyes jusqu'à la Mairie de Louze, en passant par les allées du château de Puellémontier et l'ancienne ligne de chemin de fer à Longeville-sur-la-Laines, et inversement. Si vous en vient l'envie, vous pourrez bifurquer en cours de chemin vers l'aller/retour du Chevreuil à Droyes ou vers les boucles du Renard à Puellémontier, du Hibou à La Borde, de la Belette ou du Gardon à Longeville-sur-la-Laines. Ici ou là selon votre parcours, les Haltes des Rives vous accueilleront volontiers pour une pause repos ou repas.

Indications pratiques : après une météo pluvieuse, la portion de chemin entre Droyes (point A) et le château de Puellémontier (point B) peut être boueuse. Le tronçon entre la ligne de chemin de fer à Longeville-sur-la-Laines (point C) et la Mairie de Louze n'est pas ombragé.

CONSIGNES DE BALISAGE ET DE PRÉCAUTIONS

Soyez attentif tout au long du chemin à trouver l'animal, soit sur un panneau blanc, soit sur une flèche en bois ou en silhouette à la peinture. Il vous indique la direction à prendre : tout droit, à droite, à gauche. Parfois une croix indique la direction à ne pas prendre. À quelques endroits où il n'y a pas de balise la consigne est simple : c'est tout droit !

Vous pouvez télécharger le plan du chemin dans votre smartphone en flashant le QR Code ci-contre.

En fonction de la météo vous devez être équipé de chaussures et vêtements appropriés, en toutes circonstances avoir une réserve d'eau sur vous.



RÈGLES DE BONNE CONDUITE

En vous promenant sur les chemins de Rives Dervoises vous vous engagez à :

- ne les emprunter qu'à pied ou à vélo,
- tenir les chiens en laisse,
- laisser la priorité aux activités agricoles et aux exploitants des parcelles desservies par les chemins,
- n'y laisser aucun détrit, n'y déposer aucunes ordures,
- n'y cueillir aucune plante, n'y couper aucun bois,
- ne pas s'écarter du parcours balisé,
- ne pas déranger la faune ainsi que le cheptel se trouvant dans les pâtures,
- ne pas camper,
- ne pas y faire de feu, ni jeter de mégot de cigarette,
- ne pas emprunter le chemin lorsqu'une action de chasse est signalée,
- ne pas emprunter le chemin les jours d'ensilage.

La Commune veillera à la bonne application de ces règles de conduite et invite à signaler toute difficulté ou dégradation au

03 25 04 62 36